

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence.

Première partie

POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 MARS 2015

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2015, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

POINT 2 : FEUX AU PASSAGE PIETONS PRES DE L'ECOLE

Pour renforcer davantage la sécurité au niveau du passage piétons près de l'école, suite à la demande récurrente des parents d'élèves et sur conseil de la gendarmerie, le Maire propose de transformer les feux actuels clignotants en feux tricolores traditionnels (vert, jaune, rouge). Il présente un devis établi par la société ESA TP pour un montant de 1 694,- € H.T., soit 2 032,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **la majorité** (1 abstention – Mme GRÜN Cécile) de retenir la proposition du Maire et donne son accord pour les travaux.

POINT 3 : CONVENTION AVEC LA S.P.A.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêté du 03 avril 2014 paru au Journal Officiel du 17 avril 2014, les chats errants doivent, à compter du 1^{er} janvier 2015, être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux de leur capture. Pour assurer au mieux cette gestion imposée aux communes, la SPA propose la signature d'une convention fixant les modalités de mise en œuvre de cette obligation : capture des animaux par la commune, visite chez un vétérinaire et participation de 20 € par animal opéré, versée par la commune à la SPA. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer avec la SPA – Refuge de la Moselle à Sarreguemines - une convention d'aide à la stérilisation des chats errants.

POINT 4 : DIVERS ET COMMUNICATIONS

▪ INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME PAR LA C.A.S.C.

Suite au désengagement de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de confier cette instruction, à compter du 1^{er} juillet 2015, à la C.A.S.C. qui va créer un service instructeur, et autorise le Maire à signer une convention entre la commune et le C.A.S.C.

▪ **DROIT DE PREEMPTION – POUR INFORMATION**

Le Maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption urbain dans les affaires suivantes :

- vente de l'appartement dans l'immeuble 20 rue des Champs appartenant à FIRMERY Davy
- vente de la maison 8 rue des Erables appartenant à M. et Mme BATISTA Joaquim
- vente d'un terrain rue des Tuileries appartenant à M. WILPERT Jean-Paul

▪ **TRAVAUX RUE DE LA GARE**

La réunion de démarrage du chantier est prévue le mardi 12 mai 2015 à 14 heures.

▪ **RAPPEL DE LA COMMEMORATION DU 8 MAI**

Deuxième partie en présence de Madame REGGOUA, Trésorier Municipal

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibération, décide à l'**unanimité** de maintenir les taux d'imposition de 2014 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières pour l'année 2015

- taxe d'habitation : 9,82 %
- taxe foncière (bâti) : 7,00 %
- taxe foncière (non bâti) : 54,32 %

BUDGET C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'**unanimité** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget CCAS.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST						
FONCT	850.76 €		-363.37 €			487.39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	487.39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	487.39 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote **à l'unanimité** le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **637,39 €**

➔ pas de section d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve **à l'unanimité** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget assainissement.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE COURANT	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-122 135.70 €		22 379.29 €	0.00 € 0.00 €	0.00 €	- 99 756.41 €
FONCT	7 299.48 €	7 299.48 €	17 925.65 €			17 925.65 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	17 925.65 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	17 925.65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	17 925.65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **54 143,69 €**

➔ à la section d'investissement à **130 900,10 €**

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement sans opérations.

BUDGET GENERAL

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Henri HAXAIRE et hors la présence du Maire et de la Trésorière Municipale, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget général.

- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-83 280.29 €		-193 224.09 €	150 000.00 € 292 041.00 €	142 041.00 €	- 134 463.38 €
FONCT	403 017.16 €	163 280.29 €	244 014.55 €			483 751.42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	483 751.42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	134 463.38 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	349 288.04 €
Total affecté au c/ 1068 :	134 463.38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002)	

- Vote du budget primitif de 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote **à l'unanimité** le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

➔ à la section de fonctionnement à **1 273 234,04 €**

➔ à la section d'investissement à **1 133 168,42 €**

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement sans opérations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,
Albert MASSLO